



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

28 juin 2019

Décisions du Conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt)

Juin 2019

Opérations de marché

Paramètres des opérations de refinancement à plus long terme ciblées de la troisième série

Le 6 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé les paramètres-clés des opérations de refinancement à plus long terme ciblées de la troisième série (*targeted longer-term refinancing operations*, TLTRO III). Annoncées le 7 mars 2019 et devant être lancées entre septembre 2019 et mars 2021, ces opérations, chacune d'une échéance de deux ans, seront assorties d'un taux d'intérêt supérieur de 10 points de base au taux moyen appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème sur la durée de chaque TLTRO. Le taux des opérations TLTRO III sera plus bas pour les contreparties dont le montant net de prêts éligibles entre fin mars 2019 et fin mars 2021 est supérieur à leur valeur de référence. Un communiqué de presse (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) décrivant plus précisément ces paramètres techniques peut être consulté sur le site Internet de la BCE.

Prolongation des dispositifs relatifs aux créances privées supplémentaires (additional credit claims, ACC)

Le 7 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé la prolongation des dispositifs ACC sous leur forme actuelle jusqu'à l'échéance, fin mars 2023, de la dernière opération ciblée de refinancement à plus long terme de la troisième série (TLTRO III). Ces dispositifs ont été mis en place en 2011 pour permettre aux banques centrales nationales (BCN) de l'Eurosystème d'accepter en garantie certaines créances privées qui ne remplissaient pas les règles d'éligibilité ou les normes de qualité de crédit fixées dans l'orientation BCE/2014/60 concernant la mise en œuvre de la politique monétaire de l'Eurosystème. L'acceptation des dispositifs ACC des BCN est soumise à l'approbation préalable du Conseil des gouverneurs et à la condition que les pertes découlant de l'acceptation d'une ACC par une BCN soient supportées exclusivement par celle-ci. De plus amples informations sur les dispositifs ACC sont disponibles sur le site Internet de la BCE.

Infrastructure de marché et paiements

TARGET Annual Report 2018 (rapport annuel 2018 sur TARGET)

Le 23 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport annuel 2018 sur TARGET, qui a ensuite été publié sur le site Internet de la BCE. Ce rapport fournit des informations sur les transactions effectuées par l'intermédiaire de TARGET2, sur son efficacité et sur les principales évolutions observées en 2018. Il comprend également six encadrés consacrés à des thèmes particulièrement pertinents en 2018 : l'évolution des transactions traitées dans TARGET2, la liquidité intrajournalière mise à disposition dans TARGET2 et son utilisation, les conséquences du Brexit sur TARGET2, les activités liées à la procédure de règlement 6 en temps réel (ASI 6 RT) et au règlement des paiements instantanés TARGET (*TARGET instant payment settlement*, TIPS), les nouveaux services d'urgence améliorés, le projet de consolidation TARGET2/TARGET2-Titres ainsi que les futurs services de règlement brut en temps réel (*real-time gross settlement*, RTGS).

États financiers TARGET2-Titres pour l'exercice 2018

Le 29 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé la publication des états financiers annuels relatifs à TARGET2-Titres (*TARGET2-Securities*, T2S) pour 2018, élaborés conformément aux dispositions de l'accord-cadre T2S. Ces états financiers présentent des informations détaillées sur la situation financière de T2S au 31 décembre 2018, le compte d'exploitation de T2S et d'autres notes explicatives, par exemple sur le recouvrement des coûts. Ces états financiers et le rapport du commissaire aux comptes indépendant qui y est joint peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Décision et orientation modificatives de la BCE sur les critères d'accès à TARGET2-Titres

Le 7 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté la décision BCE/2019/15 modifiant la décision BCE/2011/20 établissant les règles et procédures détaillées pour la mise en œuvre des critères d'accès des dépositaires centraux de titres aux services TARGET2-Titres ainsi que l'orientation BCE/2019/16 modifiant l'orientation BCE/2012/13 relative à TARGET2-Titres. Ces actes juridiques modificatifs, qui introduisent des ajustements limités et essentiellement d'ordre technique aux critères d'éligibilité des dépositaires centraux de titres pour l'accès aux services T2S, peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Avis sur la réglementation

Avis de la BCE sur la protection judiciaire accordée aux anciens détenteurs d'éléments de passifs bancaires admissibles en Slovaquie

Le 28 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2019/20 à la demande du vice-président de l'Assemblée nationale slovaque.

Avis de la BCE sur la réforme du régime de surveillance bancaire et du marché financier en Autriche

Le 31 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2019/21 à la demande du ministère autrichien des Finances.

Avis de la BCE sur les objectifs et la gouvernance de la Commission lettone des marchés financiers et de capitaux

Le 12 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2019/22 à la demande du ministre letton des Finances.

Avis de la BCE sur la gouvernance et l'indépendance financière de la Banque centrale de Chypre et sur les amendements constitutionnels relatifs à la Banque centrale de Chypre

Le 21 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2019/24 à la demande du ministère des Finances de la République de Chypre.

Avis de la BCE sur la structure du capital de la Banque d'Italie (Banca d'Italia) et la propriété des réserves d'or

Le 24 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'avis CON/2019/23 à la demande du président de la Chambre des députés italienne.

Gouvernance d'entreprise

Calendriers des réunions du Conseil des gouverneurs et du Conseil général de la BCE pour 2020

Le 23 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé le calendrier de ses réunions pour 2020. Le Conseil général a également approuvé le calendrier de ses réunions pour cette même année. Ces calendriers peuvent être consultés sur le site Internet de la BCE.

Nominations ad interim à la présidence du comité des paiements et des infrastructures de marché et du comité des infrastructures de marché

Le 31 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a nommé M. Mehdi Manaa président faisant fonction du comité des infrastructures de marché (*Market Infrastructure Board*, MIB) et M^{me} Fiona van Echelpoel présidente faisant fonction du comité des paiements et des infrastructures de marché (*Market Infrastructure and Payments Committee*, MIPC), à compter du 1^{er} juin 2019 et jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général de l'Infrastructure de marché et des paiements. M. Manaa et M^{me} van Echelpoel sont actuellement directeurs généraux adjoints des Infrastructures de marché et des paiements. Le 11 juin 2019, la BCE a annoncé que le directoire avait nommé M. Ulrich Bindseil, actuellement directeur général des Opérations de marché, au poste de directeur général de l'Infrastructure de marché et des paiements, à compter du 1^{er} novembre 2019. Un communiqué de presse à ce sujet (disponible en français sur le site Internet de la Banque de France) peut être consulté sur le site Internet de la BCE.

Changement dans la composition du comité des infrastructures de marché

Le 31 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a approuvé la composition du comité des infrastructures de marché (*Market Infrastructure Board*, MIB), l'organe de gouvernance de l'Eurosystème en charge des tâches de gestion technique et opérationnelle dans le domaine de l'infrastructure de marché, qu'il avait

créé en 2016. Le MIB se compose de treize membres, dont neuf provenant de BCN de l'Eurosystème, deux provenant de BCN hors Eurosystème mais qui participent aux services d'infrastructure de l'Eurosystème et deux (sans droit de vote) ne provenant pas d'une banque centrale, ayant une expérience en tant que cadre dirigeant, l'un dans le secteur des paiements, l'autre dans le secteur des valeurs mobilières. Le président est assisté par un vice-président nommé par le Conseil des gouverneurs parmi les membres du MIB. Depuis le 1^{er} juin 2019, les membres du MIB sont les suivants : le directeur général de l'Infrastructure de marché et des paiements au poste de président, Maria Tereza Cavaco (Portugal) au poste de vice-présidente, Stefan Augustin (Autriche), Carlos Conesa (Espagne), Petra Hielkema (Pays-Bas), Marc Lejoly (Belgique), Jochen Metzger (Allemagne), Ivan Odonnat (France), Paolo Marullo Reedtz (Italie), Kirsi Ripatti (Finlande) et Karsten Biloft (Danemark) ainsi que Joël Mérére et Ralf Ohlhausen en qualité de membres ne provenant pas d'une banque centrale.

Statistiques

Orientations modificatives sur le registre des données relatives aux institutions et aux filiales et sur les statistiques monétaires et financières

Le 7 juin 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté l'orientation BCE/2019/17 modifiant l'orientation BCE/2018/16 sur le registre des données relatives aux institutions et aux filiales (*Register of Institutions and Affiliates Data*, RIAD) ainsi que l'orientation BCE/2019/18 modifiant l'orientation BCE/2014/15 relative aux statistiques monétaires et financières. Ces orientations modificatives, qui introduisent des ajustements limités et essentiellement d'ordre technique, seront publiées prochainement sur le site Internet de la BCE.

Supervision bancaire

Décision de la BCE fixant les principes de la définition des objectifs et du partage des retours d'information au sein des équipes de surveillance prudentielle conjointes

Le 29 mai 2019, le Conseil des gouverneurs a adopté la décision BCE/2019/14 fixant les principes de la définition des objectifs et du partage des retours d'information au sein des équipes de surveillance prudentielle conjointes (*joint supervisory teams*, JST) et abrogeant la décision (UE) 2017/274. Cette décision, qui introduit un processus uniforme pour la définition des objectifs et le partage des retours d'information au sein des JST compte tenu de leur rôle central dans l'accomplissement des missions de surveillance prudentielle confiées à la BCE et de leur composition associant des membres du personnel de la BCE et d'autorités nationales compétentes, peut être consultée sur le site Internet de la BCE.

Décision de la BCE relative à l'importance des établissements de crédit soumis à la surveillance prudentielle

Le 29 mai 2019, le Conseil des gouverneurs n'a pas émis d'objection à la proposition du conseil de surveillance prudentielle de modifier le caractère d'importance de certains établissements de crédit

soumis à la surveillance prudentielle. La liste des établissements supervisés est mise à jour régulièrement et peut être consultée sur le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire. Une évaluation annuelle de l'importance des établissements de crédit est également réalisée et ses résultats sont rendus publics (cf. communiqué de presse publié le 14 décembre 2018 sur le site Internet de la BCE consacré à la supervision bancaire, également disponible en français sur le site Internet de la Banque de France).